



Une assemblée extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 14^e jour du mois d'août de l'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ** à 10h00 et à l'endroit habituel des séances du conseil.

Sont présents :

Vinciane Peeters	Mairesse	
Marco Legault	Conseiller	siège no 1
Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Elaine Thivierge	Conseillère	siège no 3
Pierre Lemay	Conseiller	siège no 4
Charles Chateauvert	Conseiller	(en visioconférence) siège no 5

Est absent :

Alain Déry	Conseiller	siège no 6
------------	------------	------------

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Vinciane Peeters

Assiste également à la séance, le Greffier-trésorier adjoint, Monsieur Jean - Philippe Primeau conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Le Greffier-trésorier adjoint M. Jean-Philippe Primeau, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le 11 août 2025, par voie technologique, incluant les membres absents, conformément à l'article 156 du code municipal du Québec.

Il y a aucune personne dans l'assistance et en ligne.

1. **Ouverture de la séance extraordinaire et nomination d'un greffier-trésorier pour la séance**

Mme Vinciane Peeters, Mairesse, déclare l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 10h20.

**2025-08-5461 IL EST PROPOSÉ PAR : MARCO LEGAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE M. Jean-Philippe Primeau soit nommé à titre de Greffier-trésorier pour la séance ordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

2025-08-5462 IL EST PROPOSÉ PAR : ELAINE THIVIERGE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de dérogation à l'article 12 du Règlement RU-2023-02 relatif au stationnement – Stationnement kiosque des jardins Bolton à l'entrée du chemin Terrio
4. Période de questions
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. Demande de dérogation à l'article 12 du Règlement RU-2023-02 relatif au stationnement – Stationnement kiosque des jardins Bolton à l'entrée du chemin Terrio

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une vision qui veut encourager la municipalité nourricière et la dynamisation de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en stationnement a proximité du kiosque sont insuffisants pour ses évènements;

CONSIDÉRANT QUE la circulation et les manœuvres diverses des voitures à l'entrée et à l'intersection de la route 245 et de la rue Terrio présente des enjeux de sécurités;

CONSIDÉRANT QUE les jardins Bolton ont fait parvenir au conseil une demande de permission de stationnement aux abords de la rue Terrio pour ses évènements;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 du règlement RU-2023-02 relatif au stationnement permet au conseil d'autoriser le stationnement sur la rue Terrio sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE Le propriétaire des jardins Bolton a remis au conseil un sondage fait auprès des personnes concernées par le stationnement lors de ses activités mentionnant leur appui aux activités du kiosque.

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-5463 IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise pour des raisons de sécurité publique le stationnement d'un seul côté de la rue Terrio;

QUE la municipalité installe une pancarte d'interdiction de stationner du côté impair et sur le premier 30 m du côté pair de la rue Terrio dans la section de la rue qui va de la 245 jusqu'au début du parc Terrio.

QUE le propriétaire, afin de minimiser les manœuvres à l'entrée du chemin Terrio, soit autorisé à placer des cônes de part et d'autre de cette entrée entre le kiosque et la route 245;

QUE la Municipalité met également à la disposition de ces citoyens le stationnement du parc Terrio;

QUE la municipalité informe les citoyens résident concernée par cette section de rue de la rue Terrio de la réglementation;

QU'une copie de la résolution soit envoyée à la SQ;

QU'un suivi soit fait par notre mairesse avec la MTQ pour documenter la dangerosité de ce carrefour et demander les signalisations appropriées;

QUE le dossier du stationnement soit discuté en CVI afin de s'adapter à une circulation qui évolue.

ADOPTÉE

4. Période de question

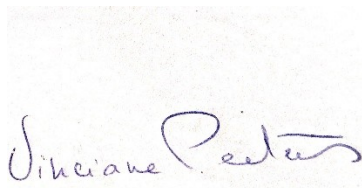
Aucune question

5. Levée de la séance

**2025-06-5464 IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE LEMAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 10h22.

ADOPTÉE



VINCIANE PEETERS
Mairesse



JEAN-PHILIPPE PRIMEAU
Greffier-trésorier adjoint

Je, Vinciane Peeters, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.